

qu'ils puissent exercer une surveillance efficace et que les contrevenants sachent qu'on sévira rapidement.

Permettez-moi d'ajouter qu'il serait erroné de croire que la force remaniée chargée de protéger nos côtes, ce que j'appelle notre service de protection maritime, servirait uniquement à protéger nos pêches. Un service de protection capable et compétent est nécessaire aussi à la lutte contre la pollution.

Ceci fut écrit avant les observations faites hier et aujourd'hui par le ministre de la Défense nationale. On nous dira, je le sais, que nos longs-courriers patrouilleurs Argus et les appareils qui les remplaceront, si nous les acquérons un jour, peuvent exercer efficacement la surveillance nécessaire contre les risques de pollution. On nous dit qu'ils le peuvent. Observer, oui mais non prévenir.

On ne peut lancer une assignation par avion. Ceux d'entre nous qui ont participé à des patrouilles aériennes savent que c'est impossible. La seule idée qu'un patrouilleur de surface pourrait à tout moment surgir à l'horizon avec un mandat d'arrêt suffirait à empêcher un capitaine de lâcher ses eaux de cale, dès qu'il a perdu la terre de vue, et de décharger dans la mer au large de nos côtes ses infectes déchets pétroliers qui forment une pellicule à la

*Le budget—M. D. W. Munro*

surface de l'eau arrêtant l'oxygène nécessaire à la vie des poissons.

Actuellement, et ce sera la même chose demain, à moins que le gouvernement ne se décide à agir, aucun capitaine n'a à craindre l'apparition d'un pareil navire dans les eaux canadiennes, ce qui revient à lui donner la permission de faire tout ce qu'il veut, une fois qu'il est hors de vue des côtes.

On a critiqué sévèrement le gouvernement pour son inaction devant l'inflation, pour son incapacité à supprimer les abus du régime d'assurance-chômage, pour son traitement indigne les anciens combattants, pour sa prodigalité dans la gestion des fonds publics et son refus de réduire les impôts des nécessiteux. Nous le voyons maintenant qui appelle le danger en favorisant, par exemple, la création de vastes étendues d'océan qui relèveront de sa compétence et qu'il sera totalement incapable de contrôler. Je ne vois guère de signe qui indique une augmentation de nos effectifs maritimes en tout cas certainement pas une augmentation suffisante pour faire face à l'élargissement de nos responsabilités.

**L'Orateur suppléant (M. Penner):** A l'ordre. Comme il est 6 heures, la Chambre s'ajourne à 2 heures demain.

(La séance est levée d'office à 6 heures, en conformité du Règlement.)